ABJ OIL & GAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 40 Rue de Bruxelles - 69100 VILLEURBANNE
798 891 537 RCS LYON

****

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze janvier,
A 11 heures,

Monsieur Louis JOUTEL,
demeurant 27 Rue des Mûriers 69360 ST SYMPHORIEN D OZON,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société ABJ OIL & GAS,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Louis JOUTEL

